

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2021

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Éric NEVERS
BAUGY.....	M. Patrice MICHAUD
.....	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	Mme Claire PALLOT
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
CHENAY LE CHATEL.....	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Monique CLEMENT
	Mme Géraldine VERSTRAETEN
	M. Frédéric CHANDON
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
VINDECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : M. François RENARD (pouvoir donné à M. Denis PROST)
M. Louis PONCET (pouvoir donné à M. Jean Claude DUCARRE)
M. Patrick PERRUCAUD (pouvoir donné à M. Denis PROST)
M. Christophe PEGON (pouvoir donné à Thierry NIGAY)
M. Pascal MILLET (pouvoir donné à Bernadette BAILLY)
M. Michel JULIEN (représenté par à Claire PALLOT)

Secrétaire de séance : Thierry NIGAY

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie d'Anzy-le-Duc pour la mise à disposition de la salle. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry NIGAY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 20/09/2021 est adopté à l'unanimité,

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

- Suite à l'élection municipale partielle de Baugy, M. Patrice MICHAUD a été élu Maire de la Commune. Il est de ce fait, appelé à siéger au sein du Conseil communautaire en tant que délégué titulaire.
Madame Annette JANIN, 2^{ème} adjointe occupe le second siège de délégué titulaire de la commune suite à la décision de M. CHARRIER, 1^{er} Adjoint, de ne pas siéger au sein du Conseil communautaire.
- Après acceptation de la démission de Mme Albane JANIN par le M. le Sous- Préfet de Charolles de sa fonction d'adjointe et conseillère municipale de Marcigny, et, de fait, de conseillère communautaire, il revient à Mme Géraldine VERSTRAETEN de siéger au sein du Conseil Communautaire en lieu et place de Mme Albane JANIN.

DESIGNATION AU SMEVOM ET A L'OFFICE DE TOURISME :

- Le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Louis PONCET comme représentant titulaire et Monsieur Patrice MICHAUD comme représentant suppléant de la Communauté de communes de Marcigny au SMEVOM Charolais Brionnais Autunois.
- Le Conseil désigne à l'unanimité Madame Géraldine VERSTRAETEN en tant que représentante suppléante de la commune de Marcigny à l'Office de tourisme Marcigny/Semur suite à la démission de Madame Albane JANIN.

COMMISSION « PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE, COMMUNICATION »

- Le Conseil désigne à l'unanimité Madame Monique CLEMENT comme représentante de la commune de Marcigny au sein de la commission « petite enfance, enfance-jeunesse, vie associative et sportive, communication »

PRESENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

- Ce nouveau contrat pluriannuel doit être élaboré à l'échelle du Pays Charolais Brionnais, pour définir un cadre de relance et de transition écologique. Il doit s'appuyer sur un projet de territoire réfléchi au niveau des territoires, pour les territoires. Le Président rappelle que le protocole d'engagement signé début juillet prévoit qu'en Charolais Brionnais, le CRTE soit porté par le Pays.
- Le projet de territoire du Pays Charolais-Brionnais repose sur 3 axes stratégiques, déclinés en orientations. Dans chacune d'elles, le Pays a identifié une première liste de projets portés par les Communautés de communes et les communes et qui sont susceptibles de répondre aux indicateurs définis dans le CRTE. Cette liste initiale

n'est pas fermée et sera complétée tout au long des 5 ans du contrat. Les projets retenus bénéficieront de crédits spécifiques mais au final assez limités. Ceux non retenus dans le CRTE pourront continuer à être soutenus par l'Etat, via la DETR ou la DSIL. Le Pays Charolais est accompagné par un cabinet d'études pour la rédaction du CRTE, qui doit être signé d'ici la fin de cette année

- Le Conseil émet un avis favorable au projet de territoire du Pays Charolais Brionnais.
- En marge de ce sujet, E. NEVERS regrette que les communes n'aient plus aucune information sur la vie du PETR. Il indique que la transmission aux maires des CR des réunions du comité syndical pourrait être une solution. J.C DUCARRE confirme que la nouvelle gouvernance du PETR réduit ces retours. Afin d'améliorer la diffusion de l'information, le Président s'engage à faire suivre aux Maires les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du PETR (documents reçus au niveau de la CC).

AVIS SUR LE DIAGNOSTIC DU PLUI

- Commencé en 2019, le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a fait l'objet d'une restitution par le cabinet LATITUDE en réunion publique le 23 septembre dernier et auprès des Personnes Publiques Associées, le 27 octobre.
- Huit cahiers de diagnostic ont été rédigés, détaillant chacun les grandes thématiques du PLUI de la Communauté de Communes de Marcigny : contexte général, contexte paysager, environnement, fonctionnement urbain, démographie-habitat, agriculture, économie, synthèse et envoyés à chaque mairie.
- Le Conseil émet un avis favorable sur les huit cahiers thématiques élaborés. Ces documents seront mis à disposition des habitants dans les locaux de la Communauté de communes ainsi que sur son site internet.
- Carole CHENUET précise qu'un groupe de travail spécifique a été constitué au sein du Conseil Municipal de Marcigny.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISSION ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE LA PLAINE ALLUVIALE DE LA LOIRE

- La mise en place d'un outil de gestion de la partie du fleuve Loire entre Iguerande et le Bec d'Allier est recommandée par l'Agence de l'Eau. Sans un tel contrat, les actions relevant de la GEMAPI ne pourront pas être soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau. Les Conservatoires des Espaces Naturels de Bourgogne et de l'Allier ont travaillé depuis plusieurs mois à la définition de ce contrat territorial qui sera porté par l'Etablissement Public Loire (EPL).
- 4 orientations d'actions ont été définies :
 - Protection des berges.

- Lutter contre l'assèchement des affluents.
 - Définition des zones humides.
 - Mise en place d'actions de développement de l'agriculture biologique.
- Une animation partagée entre les 11 EPCI traversés et l'EPL permettrait de coordonner les actions mises en œuvre. Pour la Communauté de communes, ce contrat permettra de mieux connaître et gérer les ruisseaux alimentant la Loire et non couverts par les Syndicats de rivières (tels que la Touze, le Merdasson, et le Ruisseau de Baugy communs aux Communautés de communes de Marcigny et Semur). Des subventions de l'Agence de l'Eau pour conduire des travaux ou être associés des actions participant à la réalisation des quatre orientations du contrat pourront être plus facilement mobilisables avec ce contrat, d'où l'intérêt de participer à cette démarche.
 - Le conseil a l'unanimité se prononce en faveur du portage du Contrat Territorial par l'Etablissement Public Loire et approuve une participation financière communautaire à l'animation du contrat, soit 3 185 euros par an pour la Communauté de communes de Marcigny (montant maximum sans contribution du FEDER).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- L'association AFS Club de Foot de Montceau l'Etoile a présenté une demande de subvention au titre des écoles de sport pour l'achat d'équipements sportifs. Il est rappelé au Conseil les règles d'attribution établies par délibération du 13/04/2015, qui stipule que le taux d'intervention est de 80% de la dépense et que l'aide est plafonnée à 500 euros par association dans la limite des crédits disponibles au budget et que les dépenses d'habillement ne sont pas prises en compte. En application de ces modalités, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 280 euros à l'Association ASF Club de Foot de Montceau l'Etoile au titre de l'aide aux écoles de sport.
- L'opération « Drive de Noël » des producteurs locaux a été reconduite malgré la tenue de certains marchés de Noël. Cette année, dix-sept producteurs (contre vingt l'an dernier) ont participé pour environ 100 commandes à ce jour. Ils sollicitent le soutien de la collectivité pour l'impression et la distribution des catalogues. Une demande similaire a été faite à la Communauté de communes de Semur. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 633 euros TTC correspondant à la prise en charge de 50% des frais d'impression des catalogues. Le conseil précise que c'est la dernière année que la Communauté de communes soutient cette opération. Les producteurs sont invités à se structurer en association et à rechercher d'autres soutiens pour les prochaines années.

F. CHANDON précise qu'il est important de mettre en évidence le potentiel agricole du territoire et d'accompagner les producteurs pour leur donner des sources de motivations sur le long terme. Il évoque l'idée d'un magasin qui valoriserait toutes ces productions. C. CHENUET indique que beaucoup de producteurs vendent aussi en direct chez eux et ne voient pas d'intérêt à participer à une action commune. T. NIGAY répond que les Communauté de communes peuvent accompagner les producteurs mais qu'elles n'ont pas vocation à faire les choses à leur place.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE DE MARCIGNY

- Le Conseil approuve à l'unanimité le remboursement des frais d'électricité et de gaz, pour la somme de 5 087.19 €, supportés par la commune de Marcigny suite à la vente des bâtiments du site de la gare à la Communauté de communes.

OUVERTURE DE CREDITS INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2022

- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le président à engager, liquider et mandater avant vote des budgets 2022 des dépenses d'investissement pour le budget principal à la hauteur de 539 446.36 € et à la hauteur de 9 111.96 € pour le budget environnement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MICRO-CRECHE A L'ASSOCIATION « BULLES DE REVES »

- Pour les locaux de Marcigny, les travaux avancent. Les commandes des mobiliers et équipements devraient être bouclées d'ici les vacances de Noël. Une nouvelle convention est nécessaire pour la mise à disposition des locaux avec introduction d'une participation financière de 250 € nets par mois. Le Conseil approuve le projet de convention à l'unanimité.

Mme CLEMENT précise qu'il convient d'ajouter une mention sur l'obligation pour l'association « Bulles de Rêves » d'assurer les locaux en tant qu'occupant principal.

- Pour les locaux modulaires réinstallés à Melay, la Communauté de communes manque encore de visibilité sur l'ouverture et sur la phase de démarrage. Néanmoins, une nouvelle convention doit être conclue, compte tenu de déménagement des locaux à Melay.

JC. DUCARRE rappelle que la 1^{ère} convention de mise à disposition des locaux modulaires prévoyait une mise à disposition à titre gracieux pendant 5 ans. 3 ans s'étant écoulés, il souhaite le maintien de la mise à disposition à titre gracieux pendant les 2 ans qui restent, pour soutenir l'association. E. NEVERS indique qu'il est aussi plutôt favorable à prolonger cette gratuité pour les 2 ans.

Le Président invite les délégués à se prononcer sur la convention de Melay avec deux possibilités : Maintien de la gratuité pendant 2 ans ou instauration d'un loyer de 200€. C. BAILLY indique que la CAF est favorable à ce coût.

- Le conseil après avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions approuve le principe de maintien de la mise à disposition gracieuse des locaux modulaires petite enfance même transférés à Melay, à l'association « Bulles de Rêves », conformément à la convention initiale de 2018, soit jusqu'au 31/08/2023.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

- Le 15 février 2021, la Communauté de communes de Marcigny a délibéré en faveur de l'engagement d'une CTG, avec la CAF de Saône et Loire et la CC de Semur en Brionnais.
Tout au long de l'année, plusieurs temps de travail ont eu lieu avec les partenaires. Des questionnaires ont été également diffusés auprès des habitants pour établir un diagnostic des actions existantes en matière d'action sociale.
- Le Conseil communautaire prend connaissance des conclusions de la démarche menée. Il donne un avis favorable sur les enjeux stratégiques retenus et autorise le président à signer la convention territoriale globale avec la CAF et la Communauté de communes de Semur en Brionnais.

ATTRIBUTIONS D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Le GAEC BROSSET, installé à Melay, a présenté aux commissions agriculture et économie les 26/05 et 18/10 un projet de création d'un point de vente à la ferme des productions de l'exploitation – commercialisation de produits transformés à base de viande de porc et de volaille. Il peut mobiliser des aides régionales, conditionnées à un soutien communautaire.
Le Conseil Régional ayant retenu des dépenses éligibles, pour les travaux liés à l'aménagement des locaux, à hauteur de 10 340 euros. Le Conseil communautaire accorde, à l'unanimité, une subvention de 1034 euros à ce projet. L'aide sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation du projet et sur présentation des justificatifs de la réalisation de l'opération et de versement de l'aide régionale.
- L'entreprise HOLISTE, installée à Marcigny et Artaix, a présenté à la commission « économie – tourisme – culture » le 30/11 un projet d'extension de ses locaux situés à Marcigny. Il comprend un agrandissement de l'atelier de fabrication avec la construction d'un nouveau bâtiment pour le stockage et le réaménagement de l'immeuble du 25 de la rue des Récollets en bureau afin d'y établir son siège social et d'y regrouper tous les personnels de la société.
Ce projet est essentiel pour la consolidation du développement de l'entreprise. L'investissement est éligible à des aides régionales, conditionnées à l'attribution d'une subvention communautaire.
Le Conseil Communautaire donne un accord de principe à l'octroi d'une subvention à l'entreprise HOLISTE pour son projet d'extension de ses locaux de Marcigny. Le montant de cette aide sera défini à l'issue de l'institution du dossier par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.
- Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention d'aides à l'immobilier d'entreprises, valable pour l'année 2022.

Madame Cathy BAILLY, quitte la séance du conseil communautaire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DES TERRITOIRES – PACTE DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- 2 nouvelles demandes d'aides à l'investissement ont été transmises à la Communauté de communes. Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre, attribue :
 - Une subvention de 2000 € à « L'Atelier de Justine » (Mme CORRE VIDINHA - St Martin du Lac), pour l'aide à la prise en charge du capital d'emprunt.
 - Une subvention de 2000 € à « L'Auberge du Père Félix » (SAS CADET - St Martin du Lac), pour l'aide à l'investissement matériel.
- Dans ce cadre de ce pacte de soutien à l'économie de proximité, 22 dossiers ont été déposés. 15 ont été approuvés et les 7 autres demandes n'ont pas abouti (abandon ou projets non compatibles avec le règlement).

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA ZA DU CHAMPETRE

- La ZA communautaire du Champêtre à Baugy est actuellement couverte par un règlement de 2011 et un autre de 2015. La commission « économie, tourisme, culture » a travaillé à l'élaboration d'un règlement unique, lors de sa réunion 25/10.
- Le Conseil communautaire approuve le nouveau règlement de la ZA communautaire du Champêtre et dit que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

C. CHENUET indique que des rencontres ont eu lieu suite au salon CIEL. Par ailleurs le dossier de vente des parcelles à EMILE HENRY avance malgré la complexité du sujet.

ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

- Suite à de très nombreux impayés de redevances émises tant auprès des particuliers (jusqu'en 2017) que des professionnels, la Trésorerie, en application de décisions judiciaires ou de démarches de recouvrement restées infructueuses, sollicite l'admission en non-valeurs et créances éteintes les sommes pour un montant total de 7750.10 €. Le Conseil Communautaire approuve ses inscriptions en non-valeurs et créances éteintes.

MARCHES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS – AUTORISATION AU PREDISSENT A SIGNER LES MARCHES

- Les Communautés de communes de Marcigny et de Semur en Brionnais ont constitué un groupement de commande pour lancer une consultation commune pour le renouvellement de leurs marchés respectifs de collecte des ordures ménagères et des déchets collectés en déchèteries et points d'apport volontaire.

- 8 lots ont été ouverts à la consultation. 10 entreprises ont déposé des offres pour un ou plusieurs lots. Les marchés sont conclus pour une durée de 4 ans ferme avec 2 reconductions possibles d'un an.
- Une réunion de la Commission d'Appel d'Offre du Groupement de commandes a eu lieu le 6 décembre pour prendre connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet AWIPLAN.
- La CAO a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
 - Lot N°1 Collecte des ordures ménagères à l'entreprise SECAF CHAMFRAY
 - Lot N°2 Collecte en apport volontaire des papiers et emballages hors verre à l'entreprise COVED
 - Lot N°3 Collecte en apport volontaire des emballages en verre à l'entreprise GUERIN
 - Lot N°4 Transport et traitement du tout-venant collecté en déchèterie à l'entreprise COVED
 - Lot N°5 Transport et traitement des gravats collectés en déchèterie à l'entreprise SECAF CHAMFRAY
 - Lot N°6 Transport et traitement du bois collecté en déchèterie à l'entreprise AUGUILLY RECYCLAGE
 - Lot N°7 Transport et traitement des cartons collectés en déchèterie et collecte en apport volontaire à l'entreprise SECAF CHAMFRAY
 - Lot N°8 Transport et traitement de déchets dangereux collectés en déchèterie à l'entreprise ELIMINATION DECHETS INDUSTRIELS DE BOURGOGNE (EDIB)
- Le Conseil Communautaire prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et autorise le Président à signer les marchés pour la Communauté de communes de Marcigny.
- En réponse aux demandes d'explications des élus de Marcigny sur l'évolution des coûts et les pistes d'optimisation retenues, T. NIGAY a établi un tableau de comparaison des nouveaux marchés (cf tableau page suivante). En appliquant les nouveaux tarifs aux tonnages 2019, 2020 et 2021, on voit bien qu'en dépit des tarifs qui augmentent, qu'il n'est possible de maîtriser les coûts qu'en maîtrisant les tonnages des matières non recyclables. La différence est nette entre l'année 2019 et 2020 ! La baisse du tonnage encombrants de 2020 (200 tonnes collectées en moins) a eu un effet immédiat sur le budget, même avec les tarifs obtenus lors de l'appel d'offres.

ESCRPTIONS DES LOTS		POUR EXEMPLE, APPLICATION DES NOUVEAUX TARIFS AUX TONNAGES 2019, 2020 ET 2021					COMPARATIFS TARIFS ACTUELS / NOUVEAUX		
		Quantités bases 2019 en T	Cout Année 2019	Appel Offre en Euros/T	Cout tonnages 2020/nouveaux tarifs	Cout tonnages 2021/nouveaux tarifs	Tarifs actuels euros/T ou forfait	Nouveaux tarifs euros/T ou forfait	
LOT 1 collecte OM (Forfait)	C 1	1 220	137 957	176 400			137 957		
	C 0,5	1 220		120 000	120 000	120 000		120 000	
LOT 2 PAV papiers/emballages	Mélange	214,22	39 175	38 558	36 520	36 520	197	179,9	
	ECT	214,22		45 524				212,4	
LOT 3 PAV verres		239	10 743	10 874	11 102	11 102	239	244	
DECHETTERIE	LOT 4 Encombrants	Collecte	641	12 500	50 325	35 958	36 978	19,5	78,51
		Traitement	641	60 574	102 560	73 280	75 360	94,5	160
	LOT 5 Gravats / Déchets verts	Gravats	297	1 518	3 564	3 840	5 796	5,11	12
		Déchets verts	487	5 065	7 086	6 647	9 720	10,4	12
	LOT 6 Bois		173	11 252	11 072	11 072	15 104	65,04	64
	LOT 7 Cartons		81	5 250	5 873	6 017,00	7 250	64,82	72,5
	LOT 8 Produits dangereux			5 747	3 353	3 500	3 500	Variables selon produits, mais tarifs stables	
	Montant du marché à l'année			289 781	353 265	307 936	321 330		
Surcout nouveaux tarif avec C0,5 / tonnage 2019			63 484						
Surcout nouveaux tarif avec C 1/ tonnage 2019			119 884						
Surcout nouveaux tarif en C 0,5 / tonnage 2020				18 155					
Surcout nouveaux tarifs en C 0,5 / tonnages 2021					31 549				

CONVENTION AVEC L'EARL JEROME BEAUCHAMP

- Concernant l'organisation de la récupération et la manutention du broyat sur la plateforme déchets verts de Chambilly, le Conseil communautaire, à l'unanimité,
 - Approuve la suppression de la participation financière de 6 € versée par la Communauté de communes en contrepartie de l'utilisation du broyat des déchets verts,
 - Approuve la résiliation, au 31/12/21, de la convention en cours avec le GAEC du Bord de Loire régissant le traitement des déchets à la ferme,
 - Approuve la conclusion, à compter du 01/01/22, d'une nouvelle convention régissant le traitement des déchets à la ferme avec l'EARL « Jérôme BEAUCHAMP » de Chambilly,
 - Approuve la conclusion d'une convention de prestation de service, avec participation financière de la Communauté de communes de Marcigny (1.5 heure/semaine, à 50 € TTC / heure), pour l'entretien régulier de la plateforme et le relevage du tas de déchets verts stockés, à compter du 01/01/22 avec l'EARL « Jérôme BEAUCHAMP ».

PROLONGATION DELAI EXECUTION TRAVAUX REHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

- La commission travaux s'est réunie le 01/12 pour faire le point sur l'avancement du chantier. Si, malgré les contraintes sanitaires, les travaux ont plutôt bien avancé tout au long de l'année, certaines entreprises ont rencontré ces dernières semaines, des difficultés d'approvisionnement de matériaux. Cela a généré quelques retards. L'achèvement des travaux dépend également de l'avancée des travaux d'assainissement de la commune qui démarrent mi-décembre. Ils doivent être réalisés avant le début des aménagements extérieurs. Après échanges avec les entreprises, le cabinet FIGURAL a revu le planning du chantier et prévoit la fin prévue des travaux à fin février 2021.
- Le Conseil valide le principe de prolonger de deux mois d'exécution des marchés de la première tranche de travaux de réhabilitation de la gare, soit jusqu'au 28 février 2021. Cette prolongation n'a aucune incidence financière sur le montant des travaux.
- J.M. POMMIER indique que le chiffrage du dallage extérieur est en cours de révision avec l'entreprise pour diminuer les surfaces bétonnées et augmenter les surfaces non artificialisées où l'eau pourra s'infiltrer.

J.M. POMMIER évoque le remplacement du système de chauffage au Ciel Bleu existant pour un fonctionnement plus économique par rapport à la consommation d'électricité du système existant. Le conseil donne un avis favorable à ce projet.

PORTAGE REPAS

- Sur les 10 premiers mois de 2021, le nombre de repas livrés a diminué de 8.95%. J.C DUCARRE rappelle que le tarif de vente des repas a subi une hausse de 16 centimes

en début d'année et qu'elle n'avait pas été répercutée auprès des bénéficiaires. Face à la hausse du nombre de tournées de livraison depuis l'an dernier, à la mise en place du logiciel de gestion (avec maintenance annuelle) et à l'augmentation du coût des carburants des deux véhicules, il propose au Conseil d'augmenter le tarif du repas livré.

Pour équilibrer financièrement le service, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer le prix de vente des repas livrés à domicile à 10.20 € TTC l'unité à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Le Conseil communautaire décide de renouveler le contrat de travail à durée déterminée arrivant à échéance le 31 décembre 2021 de Monsieur PONT pour un durée d'un an (01/01/2022 au 31/12/2022). Compte tenu des augmentations des repas livrés, il est convenu d'augmenter le temps de travail de l'agent de 2h supplémentaires, soit 16h hebdomadaires pour 2022.
- JC DUCARRE indique qu'une réunion est prévue le 14/12/ 2021 pour établir le planning 2022. Un nouveau bénévole, M. JULIEN, a rejoint l'équipe des bénévoles.

PROJET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – APPROBATION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS

- Deux médecins généralistes du groupe médical ont annoncé leurs départs. Cela va très fortement fragiliser le fonctionnement du groupe. Afin de trouver des solutions à cette situation préoccupante, le Président a engagé des contacts avec la Sous-Préfecture, l'ARS et le centre de santé départemental, sans réelle avancée à ce jour. Des échanges réguliers ont lieu avec les deux médecins qui resteront, afin de les accompagner dans l'étude d'un nouveau modèle économique. Enfin une rencontre entre élus des deux Communautés de communes Marcigny – Semur en Brionnais aura lieu prochainement pour évoquer le sujet. M. PROST a rencontré la SISA et le président de la fédération nationale des maisons de santé.
- La question de stopper ou non le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire s'est posée en bureau. Abandonner le projet serait une perte d'attractivité pour de futurs professionnels et pour de futures populations. Afin de donner des perspectives positives à l'ensemble des professionnels de santé, le bureau a donc validé la poursuite du projet.
Pour J.C DUCARRE, le sujet de la démographie médicale est essentiel pour le territoire. Il nécessite une mobilisation de tous, professionnels, élus, collectivités. Les habitants sont déjà confrontés à des difficultés d'accès à l'offre médicale. Il faut tout faire pour qu'elles ne s'aggravent pas. Le sujet est complexe et il regrette que du temps soit perdu dans des polémiques sans rapport avec la gravité de la situation, comme celle sur les places de stationnement que cet emplacement pourrait réduire.
- Les dernières réunions de travail organisées avec le Cabinet SETAN, maître d'œuvre, ont permis d'avancer dans la définition du projet. L'implantation retenue du bâtiment est place du 19 mars 1962. C. CHENUET précise que le projet a démarré depuis plusieurs années, que l'emplacement proposé aujourd'hui est le seul qui a permis

d'avoir un consensus et d'avancer vraiment sur le projet. La Mairie travaille actuellement à la mise en place d'une enquête publique, afin de sortir le terrain de son domaine public et pouvoir le céder à la Communauté de communes.

- Le bâtiment envisagé sera de type R+1 avec une installation possible au rez-de-chaussée de 4 médecins et une coordinatrice et le secrétariat. L'étage sera dédié aux professionnels paramédicaux. Cette composition d'aménagement a été retenue lors de la réunion du jeudi 2 décembre.
- Les estimations données par l'architecte nécessitent de revoir le plan de financement arrêté par le Conseil communautaire le 07 décembre 2020. Le bâtiment projeté à ce jour est bien différent de celui imaginé par l'Agence Technique Départementale lors de l'étude de faisabilité. Les coûts de construction ont aussi fortement augmenté ces derniers mois. Il convient de prendre en compte tous ces éléments dans le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 810 000 €	Région (règlement 30.12 avec déplafonnement plan de relance)	300 000 €
Honoraires maître d'œuvre	166 570 €	Etat – DETR 2022 (35%)	787 500 €
Contrôle technique, coordination SPS	12 300 €	CD71, appel à projet territoires 2021	80 000 €
Fondations spéciales, mobiliers et aménagements intérieurs	80 130 €	Autofinancement CCM	1 082 500 €
Dépenses imprévues	181 000 €		
Total dépenses	2 250 000 €	Total recettes	2 250 000 €

- Le Conseil valide à l'unanimité le nouveau plan de financement de la future MSP et autorise le Président à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région au titre du règlement d'intervention « 30.12 : soutien à la coordination en santé en proximité des territoires » et de l'Etat au titre de la programmation 2022 (DETR/DSIL ou CRTE).

Décisions du président :

- Décision N°2021 – 12 : Location maintenance de trois postes informatiques à la société RBI pour un montant de 187,00 € H.T/mois sur 36 mois.
- Décision N°2021 – 13 : Non préemption pour l'achat et la vente des parcelles AR177 et AR227 situées ZI Saint Nizier à Marcigny.
- Décision N°2021 – 14 : Système de contrôle électronique avec badges sur la plateforme déchets verts de Chambilly attribué à la société GES Sécurité pour un montant de 2 190.00 € H.T.
- Décision N° 2021 – 15 : Equipement en matériel informatique du futur Point Information Jeunesse attribué à la société RBI pour un montant de 4 367.00 € H.T.

Questions diverses :

- Transfert de la mission GPECT à la Mission Locale : il est souhaité que des élus de la Communauté de communes participent à une réunion de présentation des orientations futures de cette politique. E. NEVERS et J.C DUCARRE se proposent de représenter la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h15.